



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 avril 2025

## PROCES VERBAL

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures,** le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, **sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, Maire.**

**Date de convocation :** 26 mars 2025

**Date d'affichage de la convocation :** 27 mars 2025

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, Mme Chrystelle COPPARONI, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Patrick JOUBERT, M. Pascal CALTAGIRONE, Mme Véronique HENRY, Mme Florence BROSSE, M. René SERINE, Mme Géraldine REMILLIEUX, M. Patrice PENEL, Mme Véronique REYNAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, Mme Anaëlle ORIOL, M. José BLACODON, Mme Marie-Christine COSI.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

M. Kahier ZENNAF (pouvoir à M. Samuel MERLE)  
M. Gérard VOINOT (pouvoir à M. Marc BONNEVAL)  
Mme Marie-Christine BLANC (pouvoir à M. Patrick JOUBERT)  
M. Cyril HILLION (pouvoir à M. José BLACODON)

**Membres excusés :** Mme Bernadette PINTO, M. Nicolas VINCENT-ARNAUD, M. Rachid DAOUD, M. Youssef ZERROUK

**Membre absent :** M. Alphonse SCOZZARI BAIIO

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie BERTHE

Nombre de conseillers en exercice	29
Quorum	15
Nombre de présents	20
Nombre de procurations	4
Nombre de votants	24

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 février 2025
3. Budget communal 2024 :
  - 3a. Approbation du compte financier unique
  - 3b. Affectation des résultats 2024
4. Vote du budget primitif 2025 intégrant les subventions aux associations et dispositions budgétaires comptables
5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

6. Contribution de la commune de La Grand' Croix au Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand' Croix, pour l'exercice 2025
7. Associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros : vote de quatre subventions, approbation de trois conventions et un avenant
8. Versement d'une subvention au Centre social les 2 rivières au titre de l'aide aux vacances
9. Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue entre la caisse d'allocations familiales de la Loire, le Département de la Loire, la commune et le centre social,
10. Echanges de parcelles entre la commune de La Grand' Croix et Deux Fleuves Loire Habitat, rues du Dorlay et des Tilleuls, dans le cadre de la redéfinition des limites de propriété, suite à la construction de l'Ehpad « les Tilleuls »
11. On Tower France (Cellnex Telecom Company) - cession temporaire d'usufruit pour partie de la parcelle B 1004 sise à Combérigol - accord de principe
12. Cession d'une partie de la parcelle indivis cadastrée section C n°420 à l'euro symbolique et signature d'une convention de servitude
13. Déclaration d'intention d'aliéner 369 rue de la Rive – réf. IA 042 103 25 00006 : délégation du droit de préemption urbain à l'EPORA
14. Désaffectation et déclassement d'une parcelle en vue de sa cession - impasse Chapard
15. Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire - Territoire d'Energie Loire : réfection de l'éclairage du tripode (rond-point mairie)
16. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs
17. Questions diverses

## **1 - Désignation du secrétaire de séance**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Aurélie BERTHE, Conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Résultats du vote : pour (24) - contre (0) - abstention (0)**

**Monsieur le maire :** *Maintenant que les formalités sont réunies, on peut analyser l'ordre du jour. Un ordre du jour très puissant au niveau financier puisque, pour la première fois de son histoire, la commune de La Grand' Croix va voter à la fois le résultat de 2024 et le budget de 2025. D'habitude, souvenez-vous, on vote le budget fin mars et le compte administratif, qui est le compte de bilan, en juin. Vu que les comptes sont certifiés par le trésorier, nous pouvons, en une séance, régler les deux, ce qui laissera plus de temps pour les sujets de fonds sur les prochains conseils municipaux. Nous allons voter, dans un premier temps, ce qu'on appelle maintenant le CFU, le compte financier unique, qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Donc, on va établir le bilan de l'année 2024 et ensuite on votera le budget 2025, qui est l'acte le plus important de l'année et qui est surtout le dernier du mandat. C'est un Conseil municipal puissant au niveau financier, important, vous l'avez compris.*

*Je vais laisser la parole à Samuel MERLE qui va nous présenter les dossiers financiers, en remerciant aussi les chevilles ouvrières de la mairie, notre directrice générale par intérim Lucie, qui est présente pour ce Conseil municipal, et puis, celle qui nous a préparé ce budget en collaboration avec Ivan, que vous ne connaissez peut-être pas, Raphaëlle. Elle a intégré la mairie depuis un certain temps. Elle était mise à disposition par le centre de gestion, et là, depuis quelques jours maintenant, elle fait partie des effectifs de manière contractuelle. C'est elle qui nous a préparé à la fois pour les administrateurs du CCAS, le budget du CCAS et le CFU du CCAS, et qui a travaillé avec Ivan à la construction de ce budget, et qui assiste à ce Conseil municipal. Je vous remercie toutes les deux de votre présence et, comme ça, on pourra vous poser des questions éventuellement techniques. Mais je remercie surtout Sam qui va nous présenter ces documents d'une façon synthétique.*

*Alors présenter ça de façon synthétique c'est toujours un problème, mais c'est le rôle de la synthèse, c'est-à-dire qu'il faut à la fois être complet sans l'être, en allant à l'essentiel. Bien entendu, ces actes sont importants, donc il faut y passer du temps. Les questions sont les bienvenues, parce que ce sont des questions qui sont souvent techniques et nous serons tous là, aussi bien Sam que les services, pour répondre à vos éventuelles interrogations. Mais tout d'abord, nous devons approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 février 2025.*

## **2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 février 2025**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 février 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

**Résultats du vote : pour (24) - contre (0) - abstention (0)**

**Monsieur le maire**

*Je laisse donc la parole à Sam pour la première question côté financier, l'approbation du bilan du compte financier unique 2024.*

## **3 - Budget communal 2024**

**Rapporteur : Monsieur Samuel MERLE**

### **3a. Approbation du compte financier unique**

**Monsieur Samuel MERLE, adjoint**

*Oui, merci Luc. Effectivement, une petite nouveauté en cette fin de mandat. On va aborder le bilan 2024, que l'on a déjà largement abordé lors du débat d'orientation budgétaire, puisqu'on s'était appuyé sur le bilan 2024 pour essayer de se projeter sur 2025. Donc, on va essayer de balayer, mais plus rapidement que l'on pouvait peut-être le faire par le passé, le bilan de l'année N-1.*

*Je vous invite à prendre la note de synthèse qui est jointe à l'ordre du jour, afin de pouvoir reprendre les différents montants de l'année 2024 en comparaison de l'année 2023. On regarde toujours de cette façon-là pour voir un petit peu les évolutions, en commençant par la section fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, où là, malheureusement, quel que soit le chapitre, on a vécu quelques augmentations, souvent à deux chiffres, de nos charges de fonctionnement, que ce soit nos charges à caractère général, nos charges de personnel, les autres charges courantes, etc. En tout cas, pour finir avec une augmentation de nos dépenses de l'ordre de 13%, lorsqu'on regarde notre totale de dépenses réelles, puisqu'on finit à 5 293 000 euros à fin 2024, comparativement à 4 672 000 euros à fin 2023. Voilà, donc une augmentation conséquente.*

#### **Dépenses de fonctionnement**

*Rapidement, quelques détails sur ces augmentations.*

*↳ Au niveau des charges à caractère général, les 16% d'augmentation que l'on a subis viennent essentiellement des frais d'entretien des bâtiments qui ont augmenté substantiellement sur 2024. Ce que l'on peut expliquer aussi. Rappelez-vous, lorsqu'on essayait de justifier notre plan d'investissement, on disait attention, on construit de nouveaux bâtiments, pour ne pas la citer, la salle L'Etoile, par exemple. On construit de nouveaux bâtiments. Après, il va falloir intégrer aussi les charges d'entretien. Donc, on aura des coûts supplémentaires en entretien. Là, on est pleinement dedans, d'autant que cette salle est de plus en plus utilisée fort heureusement, et donc des nettoyages aussi plus fréquents. Voilà, c'est normal que ces charges augmentent.*

*On a également le coût des renforts du CDG, effectivement, avec Raphaëlle, notamment l'année dernière, et puis surtout Ivan, une bonne partie de l'année et qui continue cette année. Et heureusement, on a eu besoin de ces renforts du CDG 42.*

*On a eu également une forte augmentation des dépenses d'énergie. Je pense que tout le monde l'a vécue aussi personnellement et ce n'est pas terminé. Et bien sûr aussi une forte augmentation de l'assurance. On en avait parlé lors du débat d'orientation budgétaire. On est heureusement assuré, mais on a dû mettre le billet sur la table pour pouvoir avoir un assureur. Voilà, donc des charges à caractère général qui augmentent de près de 16% sur 2024.*

*↳ Concernant le personnel maintenant, une augmentation de l'ordre de 10% entre 2023 et 2024 qui s'explique, là aussi, fort heureusement, par plein de choses, notamment par l'augmentation générale de 5 points d'indice dont chaque fonctionnaire a pu bénéficier dès le début d'année 2024. Il y a eu également une revalorisation indiciaire de l'ensemble des catégories C, c'est uniquement une partie des fonctionnaires. On a eu également une revalorisation du régime indemnitaire. C'était une volonté politique au niveau local, et notamment au niveau de la prime de fin d'année, on va l'appeler comme ça, le CIA, qui avait subi entre guillemets une revalorisation et surtout une modification d'attribution.*

*On a eu également quelques créations de postes, notamment, la responsable cadre de vie sur une année. On a eu la pérennisation du poste à temps complet au service population, dans le cadre du développement du service titre d'identité. Et on a eu la création d'un poste d'adjoint au responsable d'enfance sur 28 heures hebdomadaires. On a eu, là aussi, on en a débattu, le développement de l'école de musique avec la reprise en régie des CMR, ce qui a induit de l'embauche de personnel, mais également des heures complémentaires pour certains professeurs.*

On a eu le recrutement d'agents remplaçants plus important pour les absences, plus ou moins longues d'agents aussi. Au niveau du service enfance, là aussi, on a eu des renforts à solliciter puisqu'on a davantage d'enfants sur la période méridienne. On a eu une création d'emploi de responsable loisirs animation sur six mois uniquement l'année dernière. Et puis, enfin, on a eu des heures complémentaires et supplémentaires liées à des remplacements en interne. On a eu aussi, rappelez-vous, quelques scrutins électoraux à assurer, ce n'était pas prévu. Donc effectivement, nos agents ont été sollicités sur trois week-ends l'année dernière.

↳ Au niveau des autres charges courantes, à souligner, puisqu'on va en reparler sur le BP25, puisque là cette fois-ci sur le BP25, vous verrez, il y a une forte chute, mais l'année dernière il y a eu une forte hausse, puisqu'on a dû payer deux années en une pour le SIEL, cotisation du SIEL, donc on a déboursé 215 000 euros, alors que vous verrez sur le BP on va revenir à des sommes beaucoup plus raisonnables de l'ordre de 110 000 euros.

Voilà concernant les charges de fonctionnement de l'année dernière avec la hausse, je vous le rappelle substantielle, on en reparlera un peu plus loin, qui n'est pas sans conséquence sur le BP25.

### **Recettes de fonctionnement**

Les recettes par contre n'ont pas augmenté, bien au contraire, dans les mêmes proportions, puisqu'elles ont même baissé. Nos recettes de fonctionnement ont donc baissé donc de 3%, puisqu'on finit l'année 2024 avec des recettes à hauteur de 5 871 000 euros comparativement aux 6 054 000 de 2023.

↳ Un peu plus dans le détail, au niveau des recettes des services, on a une légère augmentation, mais c'est un peu artificiel puisque ça a été gonflé par le décalage d'un versement de remboursement de SEM. Donc l'augmentation n'est que fictive.

↳ Au niveau des impôts et taxes, on a aussi une augmentation de l'ordre de 4%, essentiellement liée à la revalorisation des bases fiscales. C'est l'État qui fixe cette revalorisation chaque année.

Au niveau de la taxe d'électricité, par contre, celle-ci a fortement diminué de 33 %, soit un tiers en moins que l'année dernière.

Et puis, je pense qu'on est un petit peu à contre-courant par rapport au niveau national, ce sont les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation, puisqu'on a quand même un marché immobilier qui est très ralenti, eh bien, à croire que sur La Grand' Croix ça ne marche pas si mal puisqu'on a perçu 17% en plus par rapport à 2023.

↳ Au niveau des dotations, au niveau de la DGF, à la fin 2024, on a perçu de l'État un peu plus d'un million, c'était 1 063 000 euros, contre 1 139 000 euros en 2023. Donc une DGF qui continue de ralentir et de baisser et on verra que, pour le BP25, ça ne s'améliore pas.

Qu'est-ce qu'on peut dire d'autre sur les recettes ? C'est à peu près tout. Globalement, elles sont en très légère diminution.

### **Dépenses d'investissement.**

L'année 2024, d'un point de vue investissement, a été quand même une année forte, puisqu'on a investi près de 4 200 000 euros, c'est à peu près le même montant qu'en 2023. On connaît les principaux investissements de 2024, puisqu'il y a eu la mairie, il y a eu son annexe, il y a eu la phase 1 du parc de la Platière, il y a eu le début des travaux sur les deux écoles. Voilà, ce sont les trois grosses tranches de travaux 2024. Et puis après, bien sûr, on a continué à investir, notamment sur la vidéoprotection. On a eu le totem sur la salle de l'Etoile. On a eu du matériel d'illumination, puisque c'était très joli sur la période de Noël. Mais on a investi aussi sur cette période-là. Voilà. Côté investissement, nous n'avons pas ralenti en 2024 et on va voir ce qu'on va faire en 2025. En tout cas, une année plutôt marquée côté investissement sur la continuité 2023.

### **Recettes d'investissement**

Côté recettes, on a réussi à percevoir près de 3 500 000 euros de recettes côté investissement. On a pas mal de subventions encaissées par rapport à ces gros chantiers. On parlait de la mairie, on parlait des écoles, donc on a perçu ces différentes subventions sur 2024. Et puis on a également la FCTVA qui nous a rapporté presque 400 000 euros en 2024 et on avait touché 376 000 euros en 2023. Ce qui est normal puisqu'on est sur des années assez similaires en termes d'investissement, donc le retour sur la TVA se ressemble beaucoup.

Voilà côté investissement, dépenses, recettes.

Maintenant, lorsqu'on regarde les équilibres, puisqu'on va en reparler aussi, il y a l'affectation des résultats.

Si on regarde la section de fonctionnement, on a des recettes qui s'élèvent à 6 173 000 euros et des dépenses à 5 753 000 euros. Si on fait la différence, ça nous fait un reliquat d'environ 419 000 euros que l'on va vous proposer ce soir d'affecter au budget 2025. Ça, c'est pour la section de fonctionnement.

Et puis, sur la section d'investissement, par contre, nous avons un déficit d'investissement à hauteur de 467 000 euros. On va le retrouver là aussi sur le budget 2025. Il y a une petite coquille sur la note, puisqu'on parle de section d'investissement à 179 000 euros, mais ça, c'était une reproduction l'année dernière. On n'a rien en section d'investissement cette année.

On va vous proposer d'affecter les 419 441 euros uniquement en fonctionnement et rien en investissement.

Je vous invite maintenant à prendre les différents ratios que l'on est obligé de présenter chaque année dans le CFU. Je vais en profiter pour faire effectivement un petit bilan. Il ne sera pas personnel, mais il sera quand même un bilan sur deux mandats puisque, bizarrement on commence à 2014, je ne sais pas pourquoi, mais enfin voilà, ça permet quand même de jauger un peu notre action. Et si on regarde effectivement sur ces deux mandats, enfin le deuxième va bientôt s'achever, et que l'on compare 2014-2024, on peut constater quand même une progression substantielle de nos dépenses de fonctionnement, puisque, pour ceux qui calculent vite, vous verrez qu'il y a quasiment un million d'écart entre 2014 et 2024. Pour ceux qui sont encore meilleurs en math, ça fait 22% de différence, 22% sur 10 ans. A chacun maintenant de conclure là-dessus., mais on voit quand même un histogramme qui commence à s'envoler un petit peu sur la fin. Depuis 2022, 2023, 2024, on a l'impression que la courbe s'accélère, voilà. Il faudra juste en avoir conscience lorsqu'on va voter le BP, et puis, pour ceux qui arriveront aussi plus tard, c'est quand même des dépenses à contenir, je pense.

Quand on regarde maintenant nos dépenses de fonctionnement ramenées par nombre d'usagers, on est à une moyenne de 1045 euros. Comparativement à notre strate où la moyenne se situe à 1163, on peut se dire qu'on n'est pas si mal finalement, même si on doit avoir un point de vigilance.

Sur le côté recettes, malheureusement, on n'a pas eu la même envolée entre 2014 et 2024, puisque là par contre, là aussi pour les matheux, vous verrez, c'est plus compliqué à faire le calcul, il y a 8% de différence, mais cette fois c'est un négatif, entre 2014 et 2024. Donc là aussi, point de vigilance, il faut commencer à regarder les recettes, mais ça c'est ma tradition, vous verrez dans le BP, on commence à regarder les recettes avant de regarder ce qu'on peut dépenser. Là aussi, si on regarde un petit peu par rapport à la strate, on n'est pas très bien, puisque notre strate est à une moyenne de 1307 euros de recettes et nous sommes plutôt à 1 155. Ça permet de se jauger tout simplement, cette comparaison, on ne dit pas si on est meilleur ou moins bon, c'est simplement pour avoir un comparatif et se situer.

Maintenant, lorsqu'on regarde les produits des impositions directes par habitant, je ne vais pas dire qu'on est assommé à La Grand' Croix, mais enfin 471 quand même, par rapport à la strate qui est à 398. Là-aussi, si on fait la comparaison 2014-2024, de 350 balles, on est passé à 471, ça fait quand même une augmentation qui n'est pas négligeable. Et là aussi, avec une envolée depuis 2022. Je pense que c'est celui qui est accroché au mur derrière l'écran, il y est pour quelque chose, mais bon, à surveiller.

Au niveau des dépenses d'équipement par habitant, donc là aussi, ce n'est pas évident d'en conclure quelque chose car vous voyez quand même que les histogrammes sont assez biscornus d'une année sur l'autre, mais ça peut s'expliquer en fonction de la séquence aussi des mandats. Au début de mandat, on ne dépense pas beaucoup et puis on se lâche un peu plus milieu et fin de mandat. Mais j'ai fait une moyenne sur les 10 ans, donc on est plutôt autour de 370 euros. Voilà, en sachant que sur la strate, on est à 398, donc finalement, pour nos dépenses d'équipement, on est dans la moyenne, on va dire, même si ça fluctue beaucoup, même si sur la fin de ce mandat-là, on est assez élevé, mais ce qui s'explique aussi par des investissements assez forts et structurants sur la fin de ce mandat.

Le corollaire de ces investissements, c'est l'encours de la dette, c'est souvent lié. Là, pour le coup, si on regarde 2014-2024, on peut se dire qu'on n'est pas si mal. On est parti à 1171 et on va finir à 600, 654 à la fin 2024. Donc là, pour le coup, une gestion de la dette qui est plutôt très positive.

Le ratio suivant, il est moins chouette, c'est la DGF. Là aussi, si on regarde un petit peu 2014-2024, il y a des oscillations qui s'expliquent. 14, 15, 16, 17, c'étaient les effets de François Hollande, rappelez-vous, qui nous avait quand même pas mal sabré la DGF. On a eu ensuite le regain 2017 jusqu'à, allez à peu près 2022, et puis 2023, on commence à chuter. Ça s'accroît encore en 2024 et ce n'est pas fini, puisque la DGF, vous verrez, on a eu les chiffres, n'augmente pas en 2025 et continue de baisser.

Côté charges de personnel, on va dire qu'on a une moyenne autour de 50%, mais qui est la moyenne des collectivités de notre strate. Elle est à 56, donc on est un peu mieux que la strate. On oscille toujours autour de 50% de nos dépenses réservées pour le personnel.

Au niveau de l'autofinancement, là aussi, on voit qu'on s'approche des 100%. Je rappelle que le 100% justifie en fait le passage à l'emprunt. Donc, on est complètement dans cette logique-là, on en parle régulièrement. C'est pour ça qu'on a emprunté, notamment pour les écoles.

Le taux d'équipement, pas grand-chose à en dire. Là aussi, c'est quand même très fluctuant en fonction des années et des investissements. Ça bouge pas mal et c'est lié aux investissements que l'on fait, donc pas grand-chose à en retirer.

Le taux d'endettement, 56, voilà, c'est bon. 56, on avait commencé à 94. Donc là aussi, si on fait le bilan des deux mandats, on est pas mal. On pourra se satisfaire de ce taux d'endettement à la fin de ce mandat. Et puis, la capacité de désendettement, qui est donc le dernier indicateur. Forcément, comme on a des dépenses qui ont augmenté, des recettes qui ont diminué, et donc une marge d'autofinancement qui a quand même pas mal chuté, notre capacité de désendettement, elle aussi, bouge. Pas dans le bon sens, puisqu'on est passé de 3,5 années en 2023 à 5,9, donc presque 6 années, à fin 2024, sachant que la moyenne de la strate est plutôt autour de 5,3. On reste quand même encore dans des proportions très favorables, on est encore en zone verte, comme on dit, puisque inférieur à 7 ou 8 ans, c'est quand même très favorable, mais on a une capacité de désendettement qui bouge assez fortement.

Voilà ce que je peux vous redire sur le bilan 2024. Je m'excuse des répétitions, mais ce que j'ai trouvé intéressant ce sont les ratios pour essayer de commencer à faire un petit bilan fin de deuxième mandat.

*Pour ceux qui me connaissent depuis 12 ans, je pense que le résultat de fin du mandat, on pourra s'en satisfaire. Il n'est pas si mauvais que ça quand on regarde dans son ensemble, avec malgré tout quelques points de vigilance sur ce qui se passe sur ces dernières années et sur ce qui va se projeter sur le BP25. Voilà, donc ça c'est mon alerte très personnelle en disant attention, côté dépenses, ça commence à être beaucoup, donc il va falloir surveiller. Voilà pour moi.*

**Monsieur le maire**

*Merci Sam. Alors comme vous savez, le compte financier unique est le compte de l'ordonnateur, c'est-à-dire du maire, et je dois sortir au moment du vote. Comme l'année dernière, je ne mènerai pas ce débat, puisqu'il vaut mieux rester à l'extérieur. Enfin, la jurisprudence nous prouve qu'il faut éviter d'intervenir dans le débat. Mais Sam a été très exhaustif au niveau des explications qui avaient déjà fait l'objet d'une présentation au moment du débat d'orientation budgétaire. Mais, si malgré tout, vous avez des demandes d'intervention, vous pouvez vous exprimer. Qui demande la parole ?*

**Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal**

*Sur le budget, en 2023, on était à 4 millions au niveau des recettes, et donc, on est presque à 500 000 € de moins en 2024. C'est dû à quoi ?*

**Monsieur MERLE**

*En fonctionnement ou en investissement ? Parce qu'en fonctionnement, il n'y a pas cet écart-là.*

**Monsieur CALTAGIRONE**

*En fonctionnement.*

**Monsieur MERLE**

*On est presque à l'identique en fonctionnement.*

**Monsieur CALTAGIRONE**

*Non.*

**Monsieur MERLE**

*Si. C'est pour ça que je me permets de reprendre la note parce que...*

**Monsieur CALTAGIRONE**

*Je ne sais pas, je dis des bêtises alors.*

**Monsieur MERLE**

*Par contre, en investissement, il y a 500 000 euros.*

**Monsieur CALTAGIRONE**

*Oui c'est ça.*

**Monsieur MERLE**

*C'est essentiellement lié aux subventions d'une année sur l'autre. En 2023 il y avait la mairie il y avait aussi de grosses subventions qui étaient arrivées. Le FCTVA est à peu près identique. Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ? L'excédent de fonctionnement aussi, on avait reporté 890 000 en 2023 et que 575 000 en 2024. Ça va vite. Sinon ce sont essentiellement les subventions après.*

**Monsieur CALTAGIRONE : Merci.**

**Monsieur le maire :**

*D'autres demandes d'intervention ? Non. Nous allons donc passer au vote.*

*Je vais sortir de la salle au moment du vote et nous devons désigner un président de séance.*

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BONNEVAL, Adjoint, **par 23 voix pour - 0 voix contre et 0 abstention**, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle (article L 2121-14 du CGCT),

☞ approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de La Grand'Croix, dont les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	DEPENSES	RECETTES
011 – CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 665 259,85 €	
012 – CHARGES DE PERSONNEL	2 577 341,07 €	
013 – ATTENUATIONS DE CHARGES		83 807,49 €
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 335,00 €	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	935 320,06 €	
66 – CHARGES FINANCIERES	99 540,42 €	

67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 092,61 €	
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS	- €	
70 – PRODUITS DES SERVICES		484 776,75 €
73 – IMPOTS ET TAXES		929 049,08 €
731 – FISCALITE LOCALE		2 629 779,18 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 563 908,03 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		83 771,54 €
76 – PRODUITS FINANCIERS		89,10 €
77 – PRODUITS SPECIFIQUES		77 011,99 €
78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 131,87 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	459 915,96 €	9 921,00 €
<b>Total Fonctionnement au Budget 2024</b>	<b>5 753 804,97 €</b>	<b>5 863 246,03 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement N-1 reporté (002)</i>		<i>310 000,00 €</i>
<b>Fonctionnement 2024</b>	<b>5 753 804,97 €</b>	<b>6 173 246,03 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2024</b>	<b>- €</b>	<b>419 441,06 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recette
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	300 330,77 €	470 111,92 €
1068 – AFFECTATION DU RESULTAT		575 935,25 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	525 261,37 €	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 575,00 €	
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	49 632,61 €	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	435 450,65 €	
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	2 335 055,48 €	2 013,98 €
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 502 131,32 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	527 068,70 €	527 068,70 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	9 921,00 €	459 915,96 €
<b>Total Investissement au budget 2024</b>	<b>4 184 295,58 €</b>	<b>3 537 177,13 €</b>
<i>Résultat d'investissement N-1 reporté</i>	<i>- €</i>	<i>179 714,95 €</i>
<b>Investissement 2024</b>	<b>4 184 295,58 €</b>	<b>3 716 892,08 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2024</b>	<b>- 467 403,50 €</b>	<b>- €</b>
Restes à réaliser	1 806 508,54 €	2 931 332,00 €
Solde des RAR	- €	1 124 823,46 €

### 3b. Affectation des résultats 2024

L'excédent de la section de fonctionnement 2024 s'élève à 419 441,06 €. Il est proposé au Conseil municipal d'affecter, de conserver, ce résultat en fonctionnement pour le budget 2025.

Habituellement, il y a une répartition en fonctionnement et en investissement mais, compte tenu des finances, l'ensemble sera conservé en fonctionnement.

Pour ce qui concerne le déficit d'investissement 2024, qui s'élève à 467 403,50 €, il est proposé de reporter ce résultat en dépenses d'investissement pour le budget 2025.

Le tableau ci-après reprend l'affectation de ces résultats.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	119 441,06 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	310 000,00 €
C. <u>Résultats à affecter</u> (= A. + B.) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>419 441,06 €</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	
ligne 001 du compte financier unique précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 467 403,50 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
(précédé du signe + ou -)	+ 1 124 823,46 €
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>419 441,06 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>419 441,06 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0,00 €</b>

**Monsieur le maire**

*Donc, on rétablit l'équilibre. Pas de remarques, pas de questions ? On passe au vote.*

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité (24 voix pour)**, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit au budget primitif 2025, celui de la section de fonctionnement s'élevant à 419 441,06 € et celui de la section d'investissement à - 467 403,50 €

**Section de fonctionnement**

002 : excédent antérieur reporté 419 441,06 €

**Section d'investissement**

001 : solde d'exécution négatif reporté - 467 403,50 €

**4 - Vote du budget primitif 2025 intégrant les subventions aux associations et dispositions budgétaires comptables**

**Rapporteur : M. Samuel MERLE**

Le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de la commune.

Également, pour ce qui concerne les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut décider :

- soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
  - soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention,
- ce qui vaut décision d'attribution des subventions en cause.

D'autre part, la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2025.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques.

Le Conseil municipal est informé des mouvements de crédits effectués par Monsieur le maire.

**Monsieur le maire**

*Nous allons vous demander de ne pas tenir compte des documents qui vous ont été envoyés. Nous allons vous distribuer une nouvelle note car il y a eu quelques ajustements qui ont été faits, notamment en raison d'un élément important, c'est que nous avons eu connaissance de nos dotations au 31 mars. Comme nous votons notre budget avec un léger retard par rapport à l'année dernière, eh bien, nous pouvons intégrer, nous devons d'ailleurs intégrer ces dotations.*

*Alors, ça ne change pas la base du budget mais, par contre, cela montre les vrais chiffres de dotation par rapport aux estimations que nous avons pu faire. C'est pour cette raison que je vous demande de tenir compte uniquement des documents qui vous sont distribués et non pas ceux qui vous ont été transmis.*

*Sam, je te laisse la parole.*

**Monsieur Samuel MERLE, adjoint**

*Merci. Effectivement, eh bien un petit peu comme le CFU, on va reprendre un peu dans le même ordre, mais pas tout à fait, ce que je voulais dire, c'est qu'on va commencer par les recettes de fonctionnement, et regarder un petit peu les attendus sur l'année 2025, et le comparer à ce que l'on avait estimé en 2024.*

### **Recettes de fonctionnement**

Là, si vous prenez la nouvelle note qui vous a été distribuée, vous pourrez constater que l'on attend des recettes à hauteur de 6 227 000 euros, ce qui fait une progression de près de 6% par rapport à 2024. Ça s'explique aussi par différentes choses que je vous propose de passer dans les grandes lignes, mais pas dans le détail.

↳ Concernant notamment le chapitre 70, pour les produits des services et des domaines, on a une progression des recettes attendues essentiellement liée au succès de nos cantines qui continue. On a des recettes qui sont en progression et puis également les recettes liées à l'école de musique puisqu'on a davantage d'élèves cette année.

↳ Concernant le chapitre 73 pour les impôts et taxes, malheureusement, pour ceux qui en payent, les bases fiscales vont être de nouveau revalorisées de 0,7%. Alors certes, c'est moins que 2024, mais ça reste encore trop. Donc là, ça va faire une progression de nos recettes, tant mieux pour la commune.

↳ Au niveau du chapitre 74 pour les dotations et participations, eh bien là, malgré tout ce qu'on peut dire, elles sont en baisse d'un peu plus de 4%, puisque les dotations de l'État sont connues, Luc vient de le dire, donc c'est pour ça qu'on vous propose un nouveau tableau. Et puis donc notre DF, dotation forfaitaire, diminue par rapport à l'année dernière.

↳ L'excédent antérieur reporté, on vient de le voter. Ce sont les fameux 419 000 euros qui restent en section de fonctionnement.

Cela nous fait des recettes attendues à hauteur de 6 227 000 euros.

### **Dépenses de fonctionnement**

Pour qu'on ait des comptes équilibrés, on a des dépenses en face de ces 6 227 000 euros, avec la répartition qui vous est présentée dans le tableau.

↳ Avec là aussi, des charges à caractère général, le fameux chapitre 11, c'est le quotidien de la collectivité. Avec beaucoup d'efforts, on essaie de vous proposer un budget 25 quasiment à la même hauteur que le budget 24, ce qui est source d'efforts conséquents, compte tenu des différentes évolutions qu'on peut avoir sur pas mal de lignes. Voilà, donc ça, ça engage quand même nous, élus, bien sûr, mais également l'administration avec ces agents, puisque ça, c'est un effort redoublé. L'effort, on le redemande déjà depuis 2014, mais là, ça va être redoublé sur 2025. Et donc, chaque dépense sera scrutée au quotidien.

↳ Sur les charges de personnel, là aussi, au chapitre 12, eh bien, malheureusement, on va être obligé d'avoir un budget en augmentation de près de 6%, tout simplement parce qu'on a déjà des hausses annoncées, notamment au niveau des cotisations CNRACL, puisque ça, cela a fait débat lors du vote de la loi de finances 2025, puisque les collectivités avaient manifesté grandement par rapport à cette hausse CNRACL de 4 points cette année, et donc il y a eu un étalement de ces différentes augmentations, puisqu'on prend 4 points cette année, mais 2026 va continuer, 2027 également, en tout cas ce n'est pas fini. Voilà, donc il y a eu une négociation pour que ce soit le moins douloureux possible, mais ça reste douloureux quand même. Le fameux GVT, donc là aussi on met les 2% que l'on met classiquement chaque année, et puis il y a une prise en compte des différents postes qui ont été créés sur 2024. Voilà pour le budget du personnel.

↳ Concernant les autres charges de gestion courante, on en a parlé rapidement tout à l'heure, mais c'est le SIEL. Donc effectivement cette année, on ne va faire figurer qu'une seule année de cotisation. C'est pour ça qu'on a une baisse substantielle de cette ligne-là.

Voilà, donc si on reprend le tableau, que l'on compare 24-25, mais pas sur la dernière ligne, puisque la dernière ligne est un peu faussée entre guillemets, puisque vous voyez qu'il y a une ligne qui est apparue, c'est la ligne 023, virement à la section d'investissement. Je ne vais pas dire que c'est une nouveauté, puisqu'on pouvait déjà le faire auparavant, mais en tout cas, cette ligne-là, on ne l'utilisait pas auparavant, vous voyez en 2024, il y avait 0, c'est une anticipation de résultat et d'un virement en section d'investissement. Il se fera ou il ne se fera pas. Voilà, c'est effectivement une ligne qui peut bouger en cours d'année. Mais si on enlève cette ligne-là et que l'on compare 2024-2025, à ce moment-là, l'augmentation n'est plus de 6%, mais n'est que de 1,3%. C'est pour ça qu'on parle de maîtrise de nos dépenses, mais cela va nécessiter vraiment, et ça j'en suis persuadé, et je le vis par ailleurs, beaucoup d'efforts au quotidien.

### **Section d'investissement**

Là aussi, pas beaucoup de surprises puisque les différents projets, vous les connaissez tous, en tout cas les projets majeurs.

↳ En termes de recettes, avec les dotations, avec les subventions que l'on peut connaître aujourd'hui, on a une projection de recettes d'investissement à hauteur de 4 397 000 euros, ce qui fait une baisse conséquente par rapport à 2024, ça fait 35% de différence en moins par rapport à 2024. En tout cas, 2024 était quand même une année forte, je le rappelle aussi, en termes d'investissement. Là, on est surtout sur une fin de mandat aussi, il faut se le dire, donc des projets qui sont les projets majeurs, qui sont en cours et vont se terminer sur 2025.

↳ Concernant les dépenses, c'est le corollaire des recettes. On retrouve ces gros projets. On doit inscrire aussi le déficit d'investissement constaté en fin d'année dernière, donc les 467 000 euros.

On a un gros reste à réaliser, un peu plus de 1 800 000 euros, donc les travaux commencés sur 2024 que l'on doit terminer sur 2025. Et puis, quelques nouvelles inscriptions de dépenses qui vous sont listées, en fin de note de synthèse, où on vous a repris, on va dire, toutes les lignes qui ont été discutées, notamment en réunion finances. Alors, on ne va pas toutes les lister puisqu'il y a pas mal de lignes avec des montants, on va dire, assez restreints, mais en tout cas, les principales lignes.

On va retrouver, bien sûr, les travaux sur les écoles que l'on doit terminer.

On va retrouver la phase 2 du parc de la Platière avec un budget de 722 000 euros. Le marché a été passé, donc c'est le montant du marché.

On a bien sûr aussi des travaux d'entretien de notre bâti, notamment le château Benoît. Ça fait un petit moment qu'on n'en a pas parlé, mais en tout cas, ce château nécessite au moins un entretien au niveau toiture, déjà dans un premier temps. C'est pour ça qu'on fait apparaître aussi un montant d'investissement pour intervenir sur ce château sur 2025.

Au niveau de la crèche Coline et Colas, il y a quelques changements quand même de portes intérieures et de menuiseries extérieures, 34 200 euros et 22 700 euros. Ce sont 56 000 euros sur la crèche Coline et Colas prévus cette année.

Au niveau du gymnase Émile Soulier, sur les extérieurs, il y a notamment le remplacement de la clôture mitoyenne avec le collège, avec un mur de sous-bassement. Il y a également une clôture sur l'arrière du site qui est à prévoir. Donc là, il y a une enveloppe de près de 40 000 euros prévue pour la halle des sports Émile Soulier.

On a l'enveloppe régulière sur les aménagements paysagers que Marc pilote. Donc, on fait figurer 60 000 euros sur le budget 2025.

Je crois que j'ai passé l'essentiel. Non, on a aussi, oui, il faut qu'on en parle, les conséquences des crues, les crues du 17 octobre 2024. Et donc, il faut qu'on commence aussi à investiguer, potentiellement aussi à réparer, les désastres de cette crue.

Et puis au niveau urbanisme, il y a également différents éclairages et notamment les mâts d'éclairage qui sont installés maintenant sur le rond-point. Il y a aussi l'intervention sur le grand mât, sur le rond-point, face à la mairie, avec le remplacement là aussi des projecteurs, un passage en LED. Donc là, il y a un budget d'un peu plus de 160 000 euros qui est programmé cette année. Voilà ce que j'avais noté sur les différents investissements 2025.

Après, il y a des ordinateurs, il y a tout ce que l'on fait régulièrement aussi. On continue à intervenir aussi sur la médiathèque, à l'école de musique. On remplace bien entendu aussi des équipements pour les sportifs. On continue aussi à investir pour l'enfance avec des achats de matériel, etc. Tout le reste est plutôt dans la continuité. Je vous ai juste reporté l'exceptionnel, on va dire, sur 2025.

Voilà, donc si on regarde maintenant les équilibres budgétaires, comme on le fait à chaque fois, notre budget fonctionnement est prévu à hauteur de 6 227 000 euros.

L'équilibre dépenses-recettes, c'est la première fois qu'on dépasse les six millions.

Et puis en investissement, un équilibre là aussi dépenses-recettes à hauteur de 4 397 000 euros.

Voilà ce qui vous est proposé cette année. Donc ça reste malgré tout un budget prudent. On reste très prudent sur nos dépenses, puisque nos recettes sont quasiment toutes connues maintenant. Mais on peut encore avoir quelques bonnes surprises, on ne sait pas un jamais. Et puis on reviendra peut-être vers vous, Luc l'a dit tout à l'heure, le BP, moi je ne dirais pas le dernier acte budgétaire de l'année et du mandat, puisqu'on peut potentiellement avoir une décision modificative qui nous permettra de réajuster peut-être quelques lignes de dépenses et je l'espère de recettes aussi à la hausse. Voilà, donc je reviendrai peut-être vers vous pour parler finances, ce n'est peut-être pas la dernière fois que je vous en parle. Je reviendrai peut-être vers vous, on verra à quelle époque, mais en tout cas septembre, voire novembre. Voilà pour le BP25.

### **Monsieur le maire**

Merci Sam de ces explications qui vous ont, j'en suis sûr, bien exposé le contenu de ce budget. Avant de passer au débat, je voudrais vous faire part de mon sentiment. Tout d'abord, pour vous dire qu'un mot d'ordre a été donné pour la construction de ce budget, c'est la prudence. L'incertitude n'a jamais été aussi importante pour la construction de ce budget. D'abord, vous avez vu au niveau national, international, on sait bien qu'il va falloir de l'argent pour payer les canons Caesar et autres. Il va bien falloir de l'argent pour payer la dette sociale. Il va bien falloir de l'argent aussi pour rembourser le quoi qu'il en coûte de la période Covid. Et l'argent, il ne se fabrique pas comme ça. Et le fautif a été tout de suite dénommé : les collectivités. J'ai été personnellement heurté par la vision de nos élus nationaux sur le fait de laisser tomber sur les collectivités la responsabilité du déficit national. Je rappelle encore une fois que depuis 1976, l'État vote un budget en déficit, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités qui votent leur budget en équilibre. Bon, que ça soit bien dit une fois pour toutes. Et après, on nous accuse, c'est facile, de porter la responsabilité du déficit national. Bon, quand on sait ça, on sait qui parle. En attendant, la prudence doit être de mise dans la construction de ce budget. Pourquoi ?

Parce qu'on sent bien que l'argent, il va falloir le chercher quelque part et vous avez vu que dans le premier projet de loi de finances, c'était 5 milliards demandés d'efforts aux collectivités, ce qui était carrément quelque chose d'excessif. Ramené version Bayrou, l'effort aux collectivités a été ramené à

2,2 milliards d'euros. C'est quand même un effort conséquent. Et on le voit aujourd'hui avec les notifications de DGF, que les DGF, les DF, n'augmentent pas du tout. C'est même le contraire. Un quart des communes de la Loire ont des DF qui baissent. Et c'est le cas de la commune de La Grand'Croix. Rassurez-vous, les autres n'ont pas des augmentations de fou non plus. Ce sont plutôt des stagnations. Donc, prudence pour construire ce budget. Prudence, mais aussi réalisme. Parce qu'on est sur une fin de mandat, on a des chantiers en cours, des chantiers importants, qu'on ne peut pas arrêter du jour au lendemain.

On s'est engagé dans la rénovation thermique de nos bâtiments, depuis 2014. Bien sûr qu'on a bien fait, on peut le dire, on a bien fait parce qu'on limite la hausse de nos consommations de fluide, mais il n'empêche que ça coûte cher, la rénovation thermique, ça coûte cher. Mais ça nous aurait coûté encore plus cher si on ne l'avait pas fait. Et puis je rappelle qu'il y a eu le décret tertiaire qui est tombé entre-temps, qui nous oblige à faire ces rénovations. Donc, de toute façon, même si on n'avait pas pris un peu d'avance, on aurait été obligé de les faire. À la fois, c'est intéressant, mais d'un autre côté, ça demande des investissements énormes. Et on voit sur le dernier chantier des écoles notamment qu'on arrive à des montants de plusieurs millions d'euros si on veut des bâtiments publics qui correspondent au décret tertiaire, mais aussi qui correspondent à des réelles économies au niveau des énergies.

Cependant, il y a quand même une notion importante, c'est qu'on ne peut pas tout arrêter, ça serait catastrophique. 70% de l'investissement public est porté par les collectivités. Si on arrête, ça fait un sacré coup à l'économie et au tissu local. Donc, bien entendu, quand on a des appels du MEDEF, de Pro-BTP, de la CPME, des organismes consulaires qui nous disent allez, investissez les collectivités, on l'entend ça, parce que c'est de l'emploi, ça fait vivre nos entreprises locales. Donc, on entend ça, mais quand on a des moyens, tout va bien, mais là, c'est loin d'être le cas, vous avez bien compris. Donc, c'est compliqué.

Alors, pour construire ce budget, on s'est basé à la fois sur cette notion de prudence, mais aussi sur un triptyque de valeurs que l'on essaye de maintenir depuis 2014.

D'abord, ne pas toucher à la fiscalité locale. Ce budget est voté sans augmentation du taux communal. C'est la quinzisième année qu'on ne touche pas au taux communal. 2010, dernière augmentation. Ça n'empêche pas, je mets un bémol, que la commune de La Grand'Croix est toujours dans le top cinq des communes les plus fiscalisées dans la Loire, mais, les autres nous rattrapent, avec de fortes augmentations. Je ne vais pas les citer, mais vous avez vu que très près de chez nous qu'il y a 10, 15, 20% d'augmentation. Et je crois que le pompon, c'est Paris, comme ça je le cite, c'est 50%. Nous, pour l'instant, on propose un budget sans toucher au levier fiscal. Ça, c'est la première chose.

Deuxième triptyque, deuxième valeur, c'est avoir des services publics de qualité. Le projet de budget qui vous est soumis, c'est un projet de budget en maintenant la totalité des services publics comme ils fonctionnent actuellement. On ne supprime rien, on ne baisse rien. On maintient le cap avec les services publics que l'on a. Ça, c'est le deuxième.

Et le troisième, c'est d'avoir un rayonnement du territoire qui soit important par l'intermédiaire de nos commerçants, bien entendu, par l'intermédiaire du tissu économique, mais ça, on a quelques moyens d'actions, notamment les bons d'achat que l'on fait chez les commerçants, mais aussi par les aides qu'on accorde aux associations de la commune. Et là, vous pourrez remarquer que dans la proposition de budget, aucune association a une baisse de subventions ce qui n'est pas le cas de partout, encore une fois.

Donc c'est sur ce triptyque là qu'on a construit ce budget avec prudence. Honnêtement, Sam en a dit deux mots, moi je vais compléter ce qu'il a dit. Ça va être dur de tenir ce budget, ça va être très dur. Les efforts demandés vont être conséquents. J'en ai parlé en exécutif, j'en ai parlé en groupe de travail, j'en ai parlé au personnel, dont la directrice est là. Il va falloir que tout le monde fasse des efforts d'économie. Il n'y aura pas de tabou. Un euro dépensé doit être un euro utile. Et pour dépenser cet euro, ma foi, il va falloir le justifier. C'est quelque chose qui est carrément difficile, parce que ça entraîne un changement d'habitude, de questionnement, pas de tabou. Ce n'est pas parce qu'on travaille depuis dix ans avec le même fournisseur, qu'il faut continuer à travailler avec lui. Et, je le cite comme ça, mais il y en a d'autres, revoir les contrats de maintenance, aller au plus intéressant, revoir nos méthodes de travail, revoir les schémas de validation, les chaînes de validation, c'est-à-dire qui valide les commandes, comment on les fait, qui a demandé les devis, est-ce que ça a été comparé et comment on travaille. Alors, franchement, ce travail a commencé avec le comité de direction. Bien entendu, il y a des choses simples qu'on peut mettre en place tout de suite. Il y a des mesures d'économie simples, par exemple, éteindre les lumières quand on part d'une pièce. Ça paraît simple. Éteindre les écrans, les week-ends, ça paraît simple. Ce n'est pas tout le temps fait. Donc, des mesures simples, mais aussi des mesures complexes, lorsqu'il faut revoir les marchés, lorsqu'il va falloir changer les habitudes de travail. La gestion des stocks, on ne devrait pas avoir de stocks. On devrait gérer la commune au plus près, mais pas avoir de stocks. Donc tout ça, ça demande un effort. On réussira, et je dis on, parce que je ne suis pas le seul, les adjoints et le personnel, je les associe à ce on. On y arrivera avec tout le monde et avec la prise de conscience de tout le monde de cette notion d'économie. Voilà, je n'en dirai pas plus parce que c'est le gage de réussite de ce budget.

Alors, comment on a intégré la prudence ? Vous avez bien compris que ce budget, à la fois il est ambitieux, parce qu'il y a quand même deux gros projets qui sont portés, la Platière, plus de 700 000 euros, les écoles, plus de deux millions, ça fait presque trois millions pour ces deux projets. Ce sont quand même des choses conséquentes. Mais vous avez bien compris aussi qu'on s'est volontairement limité sur le reste en disant, si on a des choses à rajouter, on verra en fonction des recettes. Voilà, c'est un petit peu la philosophie de la construction de ce budget. Et on verra, comme l'a dit Sam, on verra si dans l'année, ma foi, ça méritera une décision modificative pour l'ajustement des recettes et ça déblocuera un certain nombre de dépenses. Voilà comment a été construit ce budget. Maintenant, est-ce qu'il faut en être satisfait ? Je suis désolé de le dire, oui. Parce que ça ne fait pas plaisir à tout le monde de faire des économies, c'est plus facile quand on a de l'argent, ce n'est pas le cas à La Grand-Croix, et il va falloir que cette prise de conscience, elle rentre dans la tête de chacun, et on réussira ensemble le déroulé de ce budget si, et seulement si, tout le monde prend conscience de la réalité des finances de la commune de La Grand-Croix. Ne rougissons pas sur ce que l'on vote ce soir. On n'a pas à rougir. Vous avez bien compris que le triptyque de valeur, il est maintenu. Et c'est un budget qui se veut ambitieux, à plus de quatre millions d'investissements encore une fois. C'est la troisième année qu'on dépasse les quatre millions, donc on n'a pas à rougir. On n'arrête rien. On ne cale pas la commune à la veille des élections, on continue les travaux. À ces travaux va se rajouter la politique ambitieuse que l'on a prise depuis un certain nombre d'années, avec un investissement de voirie de 210 000 euros, qui n'est pas inscrit dans le budget. Mais ces 210 000 euros vont se rajouter aux 210 000 de 2026 qui seront dépensés avant les élections. Ça veut dire 420 000 euros d'investis dans les voiries avant la fin du mandat. Donc, si on rajoute ces 420 000 aux 4 100 000 d'investissements, on est à 4 500 000 d'investis sur la commune en matière de bien-vivre et de quotidien des habitants. On a des services publics qui fonctionnent bien, ça a été souligné. On a eu deux prix cette année. On a eu le prix de la proximité des mairies engagées concernant les cartes d'identité et les passeports, et les cinq arrobases au niveau internet, qui a été souligné, renforcé, renouvelé. On a un prix national concernant l'aménagement des rivières qui est arrivé. On a des services publics, le sport, la culture, tout fonctionne très bien et se développe. Donc ne rougissons pas, n'ayons pas honte de ce budget qui est à la fois un budget prudentiel, mais un budget ambitieux.

Voilà, je ne serai pas plus long. Sachez-le, on doit réussir ensemble à faire des économies et à exécuter ce budget avec cette notion de prudence.

Deux mots avant d'ouvrir le débat concernant les subventions aux associations. Vous avez eu une liste de subventions qui vous a été donnée. Il y a une subvention qui a été oubliée. Alors, je peux le dire, elle a été oubliée par les services, ça arrive. Et je dirais qu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas d'erreur, mais il est encore temps de la rattraper. C'est une petite subvention à l'association des anciens combattants de Saint-Romain-en-Jarez. Alors, vous allez me dire pourquoi on finance Saint-Romain-en-Jarez ? Tout simplement, parce que l'année dernière, le congrès départemental des anciens combattants a eu lieu à La Grand-Croix et a été financé à hauteur de 200 euros par la commune de Saint-Romain-en-Jarez. Et cette année, il a lieu à Saint-Romain-en-Jarez et la commune de La Grand-Croix propose de financer à hauteur de 200 euros, à l'identique, pour rendre la pareille à nos collègues de Saint-Romain-en-Jarez. Voilà, c'est un oubli. Les crédits sont suffisants, ne vous inquiétez pas, il s'agit juste de rajouter à la liste de subventions que vous avez eue, cette subvention de 200 euros à l'association des anciens combattants de Saint-Romain-en-Jarez. Voilà, la demande de subvention est ici.

Est-ce que vous avez des demandes d'intervention sur le budget ? Des remarques à faire ? Pascal.

#### **Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal**

Pas spécialement sur le budget, mais sur ce que tu disais, c'est-à-dire que l'État nous donne moins de subventions, mais par contre, il nous impose au niveau des travaux, au niveau des achats, de plus en plus de contraintes. Et c'est vrai que c'est compliqué de trouver des bons compromis. Au niveau des mairies, on achète plus cher que n'importe qui. Donc là-dessus, on est à 20-30% parfois plus cher par rapport à un achat. Mais là, on nous l'impose et c'est un peu dommage.

#### **Monsieur le maire**

Oui, et tu as raison. Et moi, quand j'ai dit pas de tabou tout à l'heure, je vais vous citer un exemple. Pourquoi on continuerait à acheter des sacs poubelle à un fournisseur qui nous les vend trois fois plus cher qu'à Intermarché ou à Carrefour Market ? Pourquoi ? Il n'y a aucune raison. Alors, je vous le dis, on n'achètera plus de sacs poubelles chez un fournisseur, on ira les chercher au moins cher. Voilà. Non mais, et pourquoi pas ? Parce pour moi, il n'y a pas de tabou. Puisqu'on en est là, à vouloir faire des économies, je suis désolé, un sac poubelle, c'est un sac poubelle. Bon, il y a le grammage qui joue mais, à un moment, un sac poubelle reste un sac poubelle. Sachant la consommation qu'on fait, vous n'imaginez pas le budget que ça implique. Donc, à un moment, se dire, oui, mais on va au moins cher. Attention, il ne faut pas tomber non plus dans des choses qui ne sont pas de qualité, qui ne respectent pas les normes environnementales, etc... Mais il n'empêche qu'aller au moins cher, c'est quand même quelque chose qui est naturel, donc on doit le faire aussi au niveau des collectivités. Qui demande la parole ? Géraldine.

**Madame Géraldine REMILLIEUX, Conseillère municipale**

*Et pourquoi on achète encore des sacs poubelles ?*

**Monsieur le maire**

*Tout simplement parce que, par exemple, nos corbeilles de rues ont des sacs poubelles, nos personnels de ménage ont besoin de sacs poubelles pour ramasser les déchets, et tu as raison, par contre, il y a un certain nombre de corbeilles à papier qui dorénavant, on a pris la décision, je parle sous le contrôle de la directrice, n'auront plus de sacs poubelles très rapidement. C'est-à-dire qu'on fera les économies des sacs poubelles de 15 litres qui sont dans toutes les poubelles de la commune et qu'on supprime. Saliha, oui.*

**Madame Saliha DEROUAZ, Conseillère municipale**

*Je voulais revenir sur ce qu'elle a dit. C'est vrai que dans le développement durable, on nous parle de tri, on nous parle de déchets, on nous parle de tas de choses, et c'est vrai que mettre des choses en place, ce serait plus économique. Et par contre, c'est vrai que je vois dans d'autres villes, il y a des poubelles en partie coupée, vous savez, il y a deux couleurs différentes, j'estime que déjà dans les salles de sport, on en met. Je regarde de temps en temps dans certaines villes, ces choses-là. Voilà.*

**Monsieur le maire**

*Très bien. Merci, Saliha, de cette remarque pertinente. D'autres remarques ? Sam.*

**Monsieur MERLE**

*C'est juste pour rebondir sur ce que tu dis, Pascal. C'est vrai que les marchés publics sont là, mais s'ils sont là, c'est pour quelques bonnes raisons. La transparence, déjà, de l'achat public. Il y en a qui vont en prison parce qu'ils achètent mal. Et puis l'égalité de traitement aussi pour ceux qui veulent postuler, justement, en tant que fournisseur. Tu sais très bien que sinon, il y a des biais qui sont pris et qu'on fait toujours travailler le petit copain. Donc les marchés publics sont là aussi et on paye le prix cher effectivement, puisqu'on n'est pas toujours au moins cher, mais on parle souvent du mieux-disant. On essaye aussi de qualifier un peu la qualité de l'achat. Ça c'est juste la parenthèse marchés publics. Juste autre chose, parce que quand tu en as parlé, Luc, ça m'a fait penser à... Le triptyque, ce qui est effectivement sur ce budget 25, c'est ce qu'on essaye d'appliquer depuis 2014. Effectivement, il y a quelques valeurs qu'on essaye d'appliquer. Il y a la non-augmentation des impôts, il y a aussi un sou est un sou, et on essaie de dépenser un euro et c'est un euro utile. On s'appuie là-dessus jusqu'à maintenant. Et je pense qu'on a réussi à s'appuyer là-dessus jusqu'à maintenant. Ça a peut-être ses limites, mais en tout cas, on a réussi ce tour de force sans solliciter trop l'emprunt. Ça aussi, on s'y était engagé. Il y a quand même des passages obligés quand même. Au bout d'un moment, il faut y aller. Donc, on y est. Je m'excuse, je fais un peu le bilan quand même des deux mandats qu'on vient de vivre, mais c'est quand même ça, ce constat dans des situations, je crois que tous les ans on dit que la situation est compliquée et que rien ne s'arrange, mais c'est vrai, c'est toujours aussi compliqué, ce n'est pas toujours pour les mêmes motivations, mais ça reste compliqué. Il ne faut pas se leurrer, ça ne va pas s'améliorer, donc on va continuer à dire que c'est compliqué, mais malgré tout, même si c'est compliqué, on arrive à sortir des budgets qui sont honnêtes, qui sont équilibrés, qui sont jouables surtout, parce qu'on connaît qu'il y a d'autres collectivités qui annoncent des budgets mais qui ne sont pas tenables, donc qui reviennent après avec une décision modificative, et c'est tout autre chose. Voilà, donc je pense qu'on a réussi quand même, alors c'est vrai que c'était compliqué plus particulièrement pour cette année, mais enfin c'était déjà vrai l'année dernière, l'année d'avant, etc..., voilà, tout en respectant nos valeurs et ce sur quoi on s'était engagé. J'ai aussi cette satisfaction d'avoir réussi à tenir d'un point de vue moral, ce sur quoi on s'était appuyé depuis 2014.*

**Monsieur le maire**

*Merci Sam, à travers ton constat, je voudrais aussi adresser, au nom de tous, mes remerciements vis-à-vis de ton travail et de ton suivi. Bien entendu, moi je n'ai pas encore parlé de bilan sur le mandat, c'est un peu trop tôt, il reste encore un an. Mais quand même, réjouissons-nous d'avoir, depuis 2014, diminué l'endettement par deux. On a réduit par deux l'endettement de la commune. Enfin, on peut le dire, on aura réduit l'endettement de la commune par deux, sans augmenter les impôts, et en faisant des investissements, avec des budgets d'investissement conséquents. Bon, voilà, alors ça sera développé, bien entendu, dans le bilan du mandat. Mais on n'a pas à rougir là-dessus, c'est un bon bilan.*

**Monsieur MERLE**

*C'est vrai que je profite de faire un peu ce bilan-là, parce que normalement, on ne devrait pas avoir l'occasion d'en reparler, puisque c'est normalement le dernier budget que l'on vote ensemble, et qu'on ne devrait pas reparler du bilan financier ensemble, en tout cas d'ici les élections, si tout va bien.*

**Monsieur le maire**

*Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?  
Non, eh bien, je vous propose de mettre aux voix ce budget.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour),

☞ approuve le budget primitif 2025, dont les sections s'équilibrent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<i><b>Total fonctionnement 2025</b></i>	6 227 383,17 €	6 227 383 17 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<i><b>Total investissement 2025</b></i>	4 397 258,68 €	4 397 258,68 €
<b>TOTAL BUDGET 2025</b>	10 624 641,85 €	10 624 641,85 €

et dont la liste des subventions attribuées (hors subventions supérieures à 23 000 €) s'établit comme suit :

CCAS La Grand' Croix 52 000 €  
Association des Anciens Combattants de Saint-Romain-en-Jarez 200 €  
Amicale des Anciens de la Résistance 230 €  
Anciens Combattants 360 €  
Le Souvenir Français 300 €  
Les croqueurs de pommes du Jarez 600 €  
Festiv'à La Grand' Croix 7 600 €  
Centre Laïc 6 000 €  
Association des parents d'élèves de l'école Renée Peillon 200 €  
Association des parents d'élèves du Collège Charles Exbrayat 360 €  
Foyer socio-éducatif du collège Charles Exbrayat 600 €  
CFA BTP Saint-Etienne 400 €  
Association culturelle Val de Gier 250 €  
Association des parents et familles espagnols 200 €  
Centre de Loisirs et Equestre 500 €  
CERPI 180 €  
Dictée en fête 160 €  
Fanfare M'Cris 800 €  
Horizon 600 €  
La truite du Dorlay 300 €  
Rythmes et musique 900 €  
TOUTATOUT 450 € + subvention exceptionnelle 300 €  
Banque alimentaire de la Loire 400 € + subvention exceptionnelle 400 €  
42 Bouchons du coeur 300 €  
La Grand' Croix solidaire 150 € + subvention exceptionnelle 150 €  
FNATH 160 €  
Les Restos du Cœur 700 €  
Arts Martiaux Pays du Gier 1 000 € + subvention exceptionnelle 200 €  
Association française des médaillés de la jeunesse et des sports 250 €  
Association sportive du Collège Charles Exbrayat 160 €  
GYP 420 €  
Espoir Cycliste Pays du Gier 1 850 €  
Saint-Chamond Hand Ball Club Pays du Gier 8 000 € + subvention exceptionnelle 2 000 €  
Sporting Club Grand Croix Lorette 3 300 €  
Tennis de Table 1 850 € + subvention exceptionnelle 500 €  
Saint-Chamond Pays du Gier badminton 1 000 €  
Instant de pause yoga 500 €

☞ autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget 2025.

**Monsieur le maire**

*Cette belle unanimité nous pousse maintenant, chers collègues, à réaliser ce budget. Parce que le vote du budget, ce n'est pas une fin en soi, c'est le début. Alors, j'invite tous les services, j'invite aussi les adjoints qui sont chargés d'exécution, de mettre en œuvre ce budget avec tout ce qu'on vient de dire en notion d'économie.*

## **5 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025**

**Rapporteur : Monsieur Samuel MERLE**

Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal doit voter chaque année les taux des taxes locales directes par une délibération spécifique distincte de celle du vote du budget.

L'article 1639A du même code précise que les décisions relatives à ces taux doivent être transmises aux services fiscaux avant le 15 avril.

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncières sur les propriétés bâties.

D'autre part, le taux de la taxe d'habitation, figé par l'article 16 de la loi de Finances pour 2020, est de nouveau voté par les communes depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu de la volonté municipale, confirmée lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2025, de ne pas augmenter les taux, les propositions suivantes sont soumises à l'Assemblée, pour l'année 2025 :

✓ Taxe d'habitation	12,84 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,90 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,54 %

Il est souligné que ces taxes n'ont pas subi de hausse depuis 2010 pour ce qui concerne la part communale.

**Monsieur le maire**

*Merci Samuel. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, on passe au vote, Madame la secrétaire.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour)** :

☞ fixe comme suit les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2025

✓ Taxe d'habitation	12,84 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,90 %
✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,54 %

## **6 - Contribution de la commune de La Grand'Croix au Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand'Croix, pour l'exercice 2025**

**Rapporteur : Madame Delphine VINCENT**

Comme chaque année, le Conseil municipal doit valider le montant de la participation de la commune à ce Syndicat.

Lors de sa réunion du 4 février 2025, le Comité Syndical a fixé la participation des communes à 20 000 € (soit 10 000 € par commune).

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser au Syndicat intercommunal des Tennis une participation de 10 000 €.

**Monsieur le maire**

*Sans modification. Y-a-t-il des questions ? Non, on passe au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour)**, approuve le montant de la participation de la commune de La Grand'Croix au Syndicat intercommunal des Tennis du Dorlay Saint-Paul-en-Jarez/La Grand'Croix, soit 10 000 €.

## **7 - Associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros : vote de quatre subventions, approbation de trois conventions et un avenant**

**Rapporteur : Madame Chrystelle COPPARONI**

En application de l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, l'autorité administrative qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme.

Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la somme allouée.

Également, en référence à l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi doit donner lieu à une délibération distincte du budget.

Pour l'année 2025, sont concernées les associations suivantes :

- le centre social les 2 rivières, dont le montant de la subvention proposée s'élève à 109 700 €,
- l'association gestionnaire de la crèche Coline et Colas, dont le montant de la subvention proposée s'élève à 79 845 €,
- Sport et culture à l'école, dont le montant de la subvention proposée s'élève à 27 748 €,

ainsi que l'Osegc, pour lequel un avenant à la convention signée en 2016 est passé chaque année, déterminant le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Enfance qui s'élève, pour cette année, à 76 126,70 €.

Il est rappelé, ci-dessous, les avances sur la subvention 2025 consenties à ces associations par délibération du 17 décembre 2024 :

▪ Centre social les 2 rivières	27 425 €
▪ Association gestionnaire de la crèche Coline et Colas	13 265 €
▪ Sport et culture à l'école	6 937 €
▪ OSEGC (école privée)	18 583 €

Également, conformément au décret 2017-779 du 05 mai 2017, les « données essentielles » de ces conventions doivent faire l'objet d'une mise à disposition gratuite. Celle-ci peut se faire soit par une publication sur le site internet de la commune, soit par une transmission à l'autorité en charge du portail unique interministériel.

Ces données concernent essentiellement des informations relatives :

- ✓ à l'autorité administrative (nom, Siret, date de la convention, référence de la délibération),
- ✓ au bénéficiaire (nom de l'association, Siret),
- ✓ à la subvention (objet, montant, conditions de versement...).

Pour notre commune, cette publication se fait par le biais du site internet.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'accorder une subvention d'un montant de :

- 109 700 € au centre social les 2 rivières,
- 79 845 € à l'association gestionnaire de la crèche Coline et Colas,
- 27 748 € à l'association sport et culture à l'école,
- 76 126,70 € à l'OSEGC,

étant rappelé que les acomptes sont déduits lors des mandatements,

↳ d'approuver les conventions à conclure avec le centre social les 2 rivières, l'association gestionnaire de la crèche Coline et Colas, l'association sport et culture à l'école, pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,

↳ d'approuver l'avenant n° 9 à la convention signée avec l'OSEGC déterminant les modalités de calcul de la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée,

↳ d'autoriser Monsieur le maire à signer ces documents, dont les projets sont joints en annexe.

### **Monsieur le maire**

*Merci Chrystelle. Y a-t-il des questions sur ces quatre conventions ?*

*Comme l'a dit Chrystelle, l'OSEGC, c'est mathématique, c'est un coût de revient élève, école publique, ramené au nombre d'élèves de La Grand'Croix fréquentant l'école privée.*

*Le Centre social, ça n'a pas bougé, on vous propose un montant identique.*

*Et sport et culture à l'école, également.*

*Ce qui évolue, c'est la crèche Coline et Colas. Je vais en dire deux mots, parce qu'il se pourrait que dans les jours qui viennent, ça fasse la une de l'actualité, non pas sur notre commune, mais sur la commune voisine.*

*La subvention de Coline et Colas est calculée en fait par rapport à ce qu'on appelle la PSU de la CAF, la Prestation Sociale Unique et en fonction de la CAF, le reste à financer de la commune intervient.*

*Vous avez su que depuis l'année dernière, La Grand'Croix est rentrée dans un nouveau contrat de ville, en quartier politique de la ville, et a intégré pour la première fois le centre-ville de la commune, donc la crèche Coline et Colas. Ce qui était vrai pour Crèche N'Do n'était pas vrai auparavant pour Coline et Colas. Et depuis l'année dernière, fin d'année, Coline et Colas est rentrée dans le dispositif QPV. Et ça, ça permet d'avoir des bonus de PSU chaque année. Mais ce ne sont pas des petits bonus de 500 balles, c'est un bonus de 5 000, environ 5 000 euros à l'année, et répétitif sur 3 ans. Donc, concrètement, il y a deux ans, la subvention d'équilibre de la crèche Coline et Colas était de 86 000 euros.*

*L'année dernière, on a baissé notre subvention parce qu'on avait trop versé. On l'a baissé à 56 000 euros. Cette année, elle se rétablit, comme vous le voyez, à 79 000 euros. Normalement, il faudrait comparer avec 86 000 euros, donc, vous voyez que 86 000/79 000 euros, on a déjà 5 000 euros, 6 000 euros d'écart. Ça, c'est un maximum que l'on va verser. Dans la convention, si vous l'avez lue, c'est bien marqué qu'au dernier trimestre, lorsque les chiffres de la PSU seront connus, les derniers versements seront ajustés. Pourquoi ? Parce que ça va baisser en tout de 15 000 € sur 3 ans. Mais on ne veut pas faire comme l'année dernière, c'est-à-dire avoir des subventions un coup à 59 000, l'autre à 86 000, donc on va essayer de verser au juste niveau, et ça oblige, je suis désolé pour les services, mais à un exercice, c'est-à-dire qu'au mois de septembre, ils vont nous donner les chiffres de la PSU, et nous, on ajustera les derniers versements. Ce qui fait que les 79 845 euros que l'on vote aujourd'hui sont bien un maximum, d'accord, et je parle sous la responsabilité, sous l'œil avisé de Raphaëlle, qui a travaillé sérieusement le sujet. Ce sera sans doute, en définitif, dans les 74 000 €, mais on verra au bilan à la fin de l'année. Et l'année prochaine, on fera pareil. On repartira de la subvention maximum de 74 000 € et puis à la fin de l'année, on enlèvera les 5 000 € de PSU supplémentaires, ce qui ramènera à 71 000 €. Et sur la dernière année, on rebaissera encore et on arrivera à 66 000 €, donc on ne versera à la crèche que ce qui est nécessaire.*

*C'est un exercice compliqué pour les services, mais nous, en termes de lisibilité au Conseil municipal, cela évite de verser des subventions et de les récupérer par la suite. C'est l'information que je voulais vous donner. Pourquoi je vous en parle ? D'abord, par son souci de transparence, parce que je suppose que tout le monde a lu la convention, donc je ne vous apprend rien. Mais aussi parce que jusqu'à présent, la commune de La Grand-Croix travaille en toute transparence et en toute franchise avec la structure et les relations sont bonnes. Ce qui n'est pas le cas de la commune voisine et le maire de la commune voisine, apparemment, va vers un blocage de la subvention. Alors c'est vrai qu'il n'est pas dans le même cas que nous, il n'est pas dans le quartier politique de la ville et ne bénéficie pas des bonus territoire. Ce n'est pas de notre faute, c'est comme ça. Et du coup, sa commune a augmenté les impôts, comme vous avez vu, et il a soi-disant plus d'argent pour verser à Coline et Colas. Ce qui fait que l'expert-comptable juge qu'au mois de juin, il n'y aura plus de trésorerie pour faire fonctionner Lorette. Le mois de juin, c'est dans quelques semaines. Donc, il se pourrait que la crèche Coline et Colas soit mise en dépôt de bilan ou sur une mesure de sauvegarde au mois de juin. Encore une fois, comme on a une comptabilité analytique, cela ne concernera pas la structure de La Grand-Croix mais cela obligera la structure, s'il n'y a pas d'accord avec la commune voisine, à fermer la structure et à en réouvrir une autre pour pouvoir sortir de cet imbroglio de gestion à deux communes. Donc je veux être transparent. Si ça se trouve, ça ne se passera pas, mais au moins, vous êtes au courant. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces quatre conventions ? Tout est clair ? Eh bien, nous passons au vote.*

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :**

- ↳ décide d'accorder au centre social une subvention d'un montant de 109 700 € au titre de l'année 2025,
- ↳ approuve le projet de convention à conclure entre la commune et le centre social relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :**

- ↳ décide d'accorder à l'association gestionnaire de la crèche Coline et Colas une subvention d'un montant de 79 845 € au titre de l'année 2025,
- ↳ approuve le projet de convention à conclure entre la commune et la crèche Coline et Colas relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :**

- ↳ décide d'accorder à l'association sport et culture à l'école une subvention d'un montant de 27 748 € au titre de l'année 2025,
- ↳ approuve le projet de convention à conclure entre la commune et l'association sport et culture à l'école relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :**

- ↳ décide d'accorder à l'OSEGC une subvention d'un montant de 18 583 € au titre de l'année 2025,
- ↳ approuve le projet d'avenant n° 9 à la convention à conclure entre la commune et l'OSEGC relatif à l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer cet avenant.

## **8 - Versement d'une subvention au centre social les 2 rivières au titre de l'aide aux vacances**

**Rapporteur : Madame Chrystelle COPPARONI**

La commune verse une aide pour les enfants et adolescents (jusqu'à 16 ans), domiciliés à La Grand'Croix, inscrits dans une structure agréée jeunesse et sports située sur la commune. Son montant est fixé à 1,50 € par jour, pour un maximum de 30 jours par an. Ce versement, qui s'effectue directement auprès de l'organisme d'accueil sous forme de subvention, doit faire l'objet d'une délibération.

Ainsi, le centre social les 2 rivières a transmis l'état de présence pour les vacances de février 2025 qui fait ressortir un total de 409 jours, répartis entre 93 enfants.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'accorder au centre social une subvention de 613,50 euros (409 j x 1,50 €).

**Monsieur le maire**

*Merci. Pas de remarques ? Pas de questions ? On passe au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour)**, décide de verser au Centre social les 2 Rivières une subvention d'un montant de 613,50 euros au titre de l'aide aux vacances.

## **9 - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue entre la caisse d'allocations familiales de la Loire, le Département de la Loire, la commune et le centre social**

**Rapporteur : Madame Chrystelle COPPARONI**

Depuis plusieurs années, une convention est signée entre la C.A.F., le département, la commune et le centre social. Celle-ci a pour objet d'établir un partenariat entre les différents intervenants basé sur des objectifs concertés.

Elle détermine :

- ↳ d'une part, les missions du centre social et les orientations de chacun des partenaires,
- ↳ d'autre part, les modalités d'évaluation du projet et les engagements financiers de la C.A.F., de la commune et du département.

Il convient de procéder au renouvellement de cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027. A cet effet, le projet de convention ci-annexé est soumis à l'approbation du Conseil municipal qui doit également autoriser Monsieur à signer.

**Monsieur le maire**

*Rien de nouveau, c'est un renouvellement de convention d'objectifs et de financement qui nous permet de toucher des financements de la C.A.F. Pas de questions ? Pas de remarques ?*

**Madame COPPARONI**

*On est en retard ou c'est qu'il n'y a pas de ..., comme c'est de janvier 2024 à décembre 2026.*

**Monsieur le maire**

*Non, en fait c'est quand la C.A.F. nous dit de renouveler. Pas d'inquiétudes. Pas d'autres remarques ? Non eh bien nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour)** :

- ↳ approuve le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue entre la caisse d'allocations familiales de la Loire, le Département de la Loire, la commune et le centre social pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027,
- ↳ autorise Monsieur le maire à signer le projet de convention.

## **10 - Echanges de parcelles entre la commune de La Grand'Croix et Deux Fleuves Loire Habitat, rues du Dorlay et des Tilleuls, dans le cadre de la redéfinition des limites de propriété, suite à la construction de l'Ehpad « les Tilleuls »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la construction de l'Ehpad « les Tilleuls » et de l'aménagement de la voirie sur le secteur du Dorlay, les limites de propriété de parcelles appartenant à la commune, à Deux Fleuves Loire Habitat et à la Métropole de Saint-Etienne ont été modifiées.

Également, une partie du bâtiment empiète sur la parcelle communale D 171.  
Il convient de procéder à la régularisation de cette situation foncière.

En contrepartie des superficies communales à céder, Deux Fleuves Loire Habitat propose à la commune 910 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle D 196, située au droit du bâtiment Crèch'N do.

Un plan retraçant ces différents échanges, détaillés dans le tableau ci-dessous, est joint en annexe :

Situations anciennes			Situations nouvelles		
Parcelle	Superficie	Propriétaire	Désignation sur plan	Superficie	Propriétaire
D 171	880 m <sup>2</sup>	Commune	F	844 m <sup>2</sup>	Partie cédée à 2 Fleuves Loire Habitat
			G	34 m <sup>2</sup>	Parties restant propriété de la commune
			H	1 m <sup>2</sup>	
			I	1 m <sup>2</sup>	
D 196	47 190 m <sup>2</sup>	2 Fleuves LH	A	45 783 m <sup>2</sup>	Partie restant propriété de 2 Fleuves LH
			B	497 m <sup>2</sup>	Partie cédée à SEM
			C	910 m <sup>2</sup>	Partie cédée à la commune
D 255	4 199 m <sup>2</sup>	Commune	D	179 m <sup>2</sup>	Partie cédée à 2 Fleuves Loire Habitat
			E	4 020 m <sup>2</sup>	Partie restant propriété de la commune

Conformément à la réglementation, la Direction départementale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale, a été consultée pour déterminer la valeur des parcelles cédées par la commune.

Dans son avis en date du 14 mars 2025, celle-ci a été estimée à 139 € le m<sup>2</sup>, soit 142 197€ pour 1 023 m<sup>2</sup>, arrondi à 142 000 €, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Toutefois, s'agissant d'un échange de parcelles, cette transaction s'effectue sans soulte.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'autoriser les échanges de parcelles, entre Deux Fleuves Loire Habitat et la commune de La Grand' Croix, comme suit :

- cession par la commune à Deux Fleuves Loire Habitat des lots F (844 m<sup>2</sup>) et D (179m<sup>2</sup>),
- cession par Deux Fleuves Loire Habitat à la Commune du lot C (910 m<sup>2</sup>),

↳ de dire que ces échanges sont réalisés sans soulte,

↳ d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié, la commune étant représentée par Maître Hervé THIBOUD, Notaire à Rive-de-Gier, et Deux Fleuves Loire Habitat par Maître Christophe TEYSSIER, notaire à Saint-Etienne,

↳ d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Monsieur le maire

*Est-ce qu'il y a des questions ? Non eh bien nous passons au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour) :**

↳ autorise les échanges de parcelles, entre Deux Fleuves Loire Habitat et la commune de La Grand' Croix en disant que ces échanges sont réalisés sans soulte,

↳ autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié, la commune étant représentée par Maître Hervé THIBOUD, Notaire à Rive-de-Gier, et Deux Fleuves Loire Habitat par Maître Christophe TEYSSIER, notaire à Saint-Etienne,

↳ autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **11 - On Tower France (Cellnex Télécom Company) - cession temporaire d'usufruit pour partie de la parcelle B 1004 sise à Combérigol - accord de principe**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 1004, d'une superficie de 15 126 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est louée pour partie (14 976 m<sup>2</sup>) à Monsieur THEVENON dans le cadre d'un

bail agricole, le surplus (150 m<sup>2</sup>) a fait l'objet d'un contrat de bail avec Free Mobile pour l'installation d'équipements techniques comprenant notamment un pylône sur lequel sont implantées trois antennes, les câbles nécessaires à relier les antennes et des armoires techniques. Celui-ci a pris effet au 10 décembre 2014, pour une durée de 12 ans, puis a été transféré à On Tower France (Cellnex Télécom Company) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de garantir l'exploitation pérenne du site, On Tower propose à la commune une cession temporaire d'usufruit d'une durée de 30 ans.

A cet effet, un document d'arpentage est réalisé afin de délimiter la parcelle actuellement louée à On Tower et lui attribuer un nouveau numéro cadastral. Il est souligné que ce tracé ne doit pas empiéter sur la parcelle louée à Monsieur THEVENON.

Cette cession se ferait moyennant un montant de 60 154 euros, payable en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire. Conformément à la réglementation, le service des Domaines est consulté.

Il est précisé que la totalité des frais de transaction incluant notamment les honoraires du géomètre-expert, les émoluments du notaire, les droits d'enregistrement, sont pris en charge par l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un accord de principe sur ce projet de cession. Cette question sera de nouveau présentée à l'Assemblée pour validation définitive.

**Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal**

*Il n'y a pas moyen de demander un peu plus ? Parce que quand on fait un petit calcul, ça fait à peu près 2000 euros par an, soit entre 120 et 160 euros par mois, ce n'est pas excessif sur 30 ans.*

**Monsieur le maire**

*Oui, mais ça ne fait que 120 mètres carrés de terre agricole. Quand on voit qu'un champ d'un hectare, un hectare agricole, c'est à peu près 100 euros par an. Voilà, donc ce que je veux dire c'est qu'on ne peut pas demander plus. Ce qui est intéressant, ce sont quand même ces 60 000 euros qui arrivent d'un coup pour la commune. Bien sûr, on perd la location mais d'un autre côté, est-ce qu'on a le choix ? Si on dit non, ils vont aller ailleurs. D'autres remarques ?*

**Madame Aurélie BERTHE, Conseillère municipale**

*Comment on se souvient de ça dans trente ans ?*

**Monsieur le maire**

*C'est l'avantage d'avoir un acte notarié, c'est-à-dire que le notaire nous avertira, alors peut-être qu'il sera à la retraite, mais son successeur nous avertira qu'on arrive à la fin de la session temporaire et qu'on retrouve pleine propriété de ce bien*

**Monsieur Sébastien FINARELLI, Conseiller municipal**

*Je voulais savoir si ça a été purgé en fait des recours des tiers, ce genre de choses. Parce que par rapport aux ondes et tout ça...*

**Monsieur le maire**

*Oui, il y a très longtemps que... Alors, c'est durant le premier mandat, c'est-à-dire 2016 ou 2017, que l'antenne a été construite. Elle a fait l'objet d'un permis de construire, d'une étude de rayonnement. Mais en fait, dans le quartier, il n'y a rien. Si vous voyez l'antenne, il n'y a rien autour, dans le rayon des 100 mètres qui est problématique, il n'y a rien, il n'y a qu'un champ. Même notre éco-quartier est au-delà du champ, donc il n'y a pas de soucis, il n'y aura pas de rayonnement dans les limites des 100 mètres, comme ça peut se produire en ville.*

**Monsieur FINARELLI**

*A l'époque c'était la 3G.*

**Monsieur le maire**

*Non, l'époque c'était déjà la 4G.*

**Monsieur FINARELLI**

*On est à la 5.*

**Monsieur le maire**

*Oui, on est à la 5 et je rappelle que c'était une des premières antennes 4G, puisqu'Orange n'avait pas mis son antenne 4G à l'époque. Maintenant, ça a été rectifié.*

**Monsieur Marc BONNEVAL, adjoint**

*Juste pour terminer, mon inquiétude, ces entités qui ne sont pas françaises, ces Next Telecom Company, on en sait plus sur ces...*

**Monsieur le maire**

*Oui.*

**Monsieur BONNEVAL**

*Parce qu'avec tout ce qui se passe avec Elon Musk, ça ne lui appartient pas ?*

**Monsieur le maire**

*Il faut savoir qu'ils sont déjà titulaires du bail, d'accord ? Parce que lorsque la filiale Free a acheté, ils ont gardé le bail pendant 2-3 ans et après, ils ont basculé à Uptower. Donc déjà, ils sont titulaires du bail. Et quand on s'intéresse un peu à la société, en fait, on se rend compte que l'actionnaire majoritaire, c'est Free. Enfin, Iliad.*

**Monsieur BONNEVAL**

*On peut vérifier sur le net tout ça.*

**Monsieur le maire**

*Oui et le notaire a fait le nécessaire aussi. Je vous le dis aussi, en termes de transparence, j'ai fait analyser cette transaction au notaire en amont. Voilà. Parce que je voulais avoir des garanties aussi, ne pas vous proposer une délibération qui soit trop légère. Donc, toutes ces garanties-là, on les a.*

**Monsieur BONNEVAL**

*C'est anglais, pas américain.*

**Monsieur le maire**

*Ce n'est pas anglais, c'est français. Pas d'autres remarques ? On passe au vote.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour), donne son accord sur le projet de cession.

## **12 - Cession d'une partie de la parcelle indivise cadastrée section C n° 420 à l'euro symbolique et signature d'une convention de servitude**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé que lors de sa réunion du 13 février 2025, le Conseil municipal avait approuvé le principe de cession d'une partie de la parcelle cadastrée section C 420, au profit de M. et Mme INCI.

Pour mémoire, la commune et M. et Mme INCI sont propriétaires en indivision de cette parcelle, d'une superficie totale de 282 m<sup>2</sup>, mitoyenne à la parcelle C n° 421 appartenant à la commune et à la parcelle C 422 appartenant à M. et Mme INCI.

Ces parcelles 420 et 421 sont issues d'un ensemble foncier acquis et rétrocédé à la commune par l'Epora, dans le cadre d'une convention d'études et de veille foncière, ayant pour objet la réhabilitation du centre-ville avec, pour projet, la création de logements et d'un marché couvert.

Un permis pour la construction d'une maison individuelle sur leur parcelle C 422 a été délivré à M. et Mme INCI.

Au vu de la configuration des lieux, l'accès à leur propriété et la desserte des réseaux se font par la parcelle indivise C n° 420.

L'intégralité de cette parcelle ne revêtant pas d'intérêt pour la commune, il a été envisagé une cession au profit de M. et Mme INCI, seule la partie nécessaire à l'accès à la parcelle communale C 421 resterait en indivision.

Cette cession est également motivée par le fait que la commune n'aurait pas à entretenir la voie d'accès à la propriété INCI et par la présence d'un mur de soutènement qui pourrait nécessiter, à long terme, des travaux d'entretien ou de renforcement.

Ainsi, la commune n'aurait pas à assumer d'éventuelles dépenses sur une parcelle dont elle n'a pas l'utilité.

Comme convenu, le service des Domaines a été consulté. Dans son avis en date du 18 mars 2025, le prix de cession à l'euro symbolique a été validé.

Une convention de servitude doit également être établie pour le surplus de la parcelle 420 qui reste en indivision et sur laquelle passent les réseaux desservant la propriété INCI.

M. et Mme INCI prennent en charge les frais de géomètre et de notaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

↳ d'approuver la cession à M. et Mme INCI, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 420, nécessaire à la desserte de leur habitation, d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>, matérialisée en bleu sur le plan du géomètre joint en annexe,

↳ d'approuver la réalisation d'une convention de servitude pour les réseaux qui empruntent la partie de la parcelle C n° 420 qui reste en indivision,  
↳ de prendre note que les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,  
↳ d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération, notamment l'acte notarié et la convention de servitude, la commune étant représentée par Maître THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier.

#### **Monsieur le maire**

*Est-ce qu'il y a des questions ? C'est la suite de la dernière délibération. Pas questions. On passe au vote.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :

↳ approuve la cession à M.et Mme INCI, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 420, nécessaire à la desserte de leur habitation, d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>, matérialisée en bleu sur le plan du géomètre joint en annexe,  
↳ approuve la réalisation d'une convention de servitude pour les réseaux qui empruntent la partie de la parcelle C n° 420 qui reste en indivision,  
↳ prend note que les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,  
↳ autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération, notamment l'acte notarié et la convention de servitude, la commune étant représentée par Maître THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier.

### **13 - Déclaration d'intention d'aliéner 369 rue de la Rive - réf. IA 042 103 25 00006 : délégation du droit de préemption urbain à l'EPORA**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La Commune a été destinataire le 17 février 2025 d'une déclaration d'intention d'aliéner l'informant de l'intention de vendre le bien appartenant à Mme ENTRESANGLES Marie Josèphe, M. ENTRESANGLES Mickaël, Mme ENTRESANGLES Isabelle, situé 369 rue de la Rive à LA GRAND'CROIX, cadastré section A n° 1041 et 1107, au prix de 600 000 € HT.

La préemption de ce bien pourrait être déléguée à l'EPORA, dans le cadre d'une convention de veille et de stratégie foncière intervenue entre la Commune, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA, approuvée par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2022.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 210-1 à L 213-18 et R 211-1 à R 213-30,

VU les délibérations du Conseil municipal de la commune de La Grand' Croix du 06 juillet 2001 et du 25 juin 2015 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du plan d'occupation des sols,

VU la délibération n° CC/2016.00020 du 04 février 2016, par laquelle le Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole a délégué le droit de préemption urbain aux communes membres, sur leur territoire, dans les périmètres sur lesquels le DPU a été institué,

VU la délibération n° CC/2016.00235 du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Grand' Croix,

VU la délibération n° CC/2016.00278 du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016 mettant à jour le périmètre du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de La Grand' Croix,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de La Grand' Croix n° 2020.05-14 du 25 mai 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire,

VU le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE),

VU le décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) qui prévoit que cet établissement peut recourir aux procédures mentionnées à l'article L 321-4 du Code de l'urbanisme et notamment exercer le droit de préemption urbain,

VU le programme pluriannuel d'intervention de l'EPORA 2021-2025, arrêté par son Conseil d'administration le 5 mars 2021,

VU la convention de veille et de stratégie foncière en date du 20 juin 2023 (n° 42B069), conclue entre la Commune de La Grand'Croix, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA,

CONSIDERANT la déclaration d'intention d'aliéner établie par Maître Maxime THOMAS, Notaire à Saint-Paul-en-Jarez (42740), 25 rue de la République, en application des articles L. 213-2 et R. 213-5 du Code de l'urbanisme, reçue le 17 février 2025 en mairie de La Grand'Croix, informant le maire de l'intention Mme ENTRESANGLES Marie Joséphe, M. ENTRESANGLES Mickaël, Mme ENTRESANGLES Isabelle, de vendre le bien situé à LA GRAND'CROIX (42320) - 369 rue de la Rive, cadastré section A n°1041 et 1107, au prix de 600 000 €,

CONSIDERANT que lesdits biens immobiliers sont inclus dans le périmètre d'application du Droit de préemption urbain figurant au PLU de La Grand'Croix approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Étienne Métropole du 30 juin 2016,

Dans le cadre des missions dévolues à l'EPORA en vertu de son décret de création ainsi que celles issues de la convention intervenue entre la Commune de La Grand'Croix, Saint-Étienne Métropole et l'EPORA, il est proposé au Conseil municipal de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPORA sur le bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner, ci-dessus décrite.

*Monsieur le maire rajoute qu'avec la signature du PPA, tout ce qui va se passer dans la rue de la Rive obligera à des délibérations de ce type, parce que les opérateurs cherchent à organiser un petit plus la zone. Le Conseil municipal sera informé si le droit de préemption sera utilisé ou non pour la présente vente.*

**Monsieur Sébastien FINARELLI, Conseiller municipal**

*Quel est le délai du droit de préemption ?*

**Monsieur le maire**

*Deux mois, pour tout vous dire, la visite aura lieu la semaine prochaine.*

**Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal**

*Ça va rester un bâtiment industriel, de toute façon.*

**Monsieur le maire**

*Oui. C'est un bien qui est en état, 600 000 euros, c'est cher. Mais quand on connaît le bien, je peux vous dire que c'est un bâtiment qui est récent, bien isolé, propre, avec un parking de qualité. Non, c'est un beau bâtiment. Un bien qui vaut les 600 000 euros. Voilà.*

*Pas d'autres remarques ? On passe au vote.*

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (24 voix pour)**, délègue l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPORA sur le bien objet de la déclaration d'aliéner, ci-dessus décrit.

#### **14 - Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public en vue de sa cession - impasse Chapard**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé que la commune avait signé une convention avec l'Epora pour la requalification de l'îlot Jean-Jaurès/impasse Chapard. A l'issue des acquisitions et démolitions, l'Epora a rétrocédé à la commune l'emprise foncière.

Un appel à projet a ensuite été lancé en vue de retenir un candidat pour la réalisation d'un programme mixte de logements. Ce programme va empiéter sur des emprises non cadastrées relevant du domaine public, situées aux abords de l'impasse Chapard. A ce titre, il convient de régulariser cette situation foncière.

En effet, suite au transfert de la compétence voirie à Saint-Etienne métropole, une partie de cette impasse est en maîtrise métropolitaine. Cette voie permet la desserte d'habitations privées existantes.

Les deux emprises en nature d'espaces verts, d'une surface approximative de 115 m<sup>2</sup> et de 90 m<sup>2</sup>, figurant sur le plan cadastral joint en annexe, sont restées propriété communale. Elles ne sont pas affectées à la desserte ou circulation. D'ailleurs, une clôture a été édiflée (cf. annexe).

Afin de permettre la réalisation de ce programme immobilier, il convient de constater la désaffectation des deux emprises précitées, et de prononcer leur déclassement du domaine public. Elles font ensuite l'objet d'une cession au profit du candidat retenu.

Ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable compte tenu qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation (article L 141-3 du Code de la Voirie Routière).

A l'issue de cette procédure, l'intervention d'un géomètre-expert est sollicitée pour établir le document foncier.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✚ de constater la désaffectation des deux emprises en nature d'espaces verts matérialisées sur le plan cadastral joint en annexe,
- ✚ de prononcer leur déclassement du domaine public communal,
- ✚ d'émettre un accord de principe sur leur cession dans le cadre de l'appel à projet.

L'Assemblée sera appelée à confirmer la cession lorsque le document d'arpentage définitif sera réalisé et l'estimation des Domaines connue.

**Monsieur le maire**

*Des questions ? Non ? Eh bien, on passe au vote.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour),

- ✚ constate la désaffectation des deux emprises en nature d'espaces verts matérialisées sur le plan cadastral joint en annexe,
- ✚ prononce leur déclassement du domaine public communal,
- ✚ émet un accord de principe sur leur cession dans le cadre de l'appel à projet.

**15 - Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire - Territoire d'Energie Loire : Réfection de l'éclairage du tripode (rond-point mairie)**

**Rapporteur : Monsieur Marc BONNEVAL**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Ainsi, par transfert de compétence de la commune, il peut assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage du tripode.

Dans ce cadre-là, il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le coût du projet s'établit comme suit :

Détail	Montant HT des travaux	% - PU	Participation commune
Réfection éclairage tripode rond-point mairie	25 801 €	98	25 285 €

*Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12*

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✚ de prendre acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage du tripode dans les conditions précitées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier est soumis à Monsieur le maire pour information avant exécution,
- ✚ de prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole sont assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne peut débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole,
- ✚ d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours est calculé sur le montant réellement exécuté,
- ✚ de prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- ✚ d'amortir ce fonds de concours en 15 années,
- ✚ d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

*Monsieur BONNEVAL précise que cela concerne le remplacement des gros spots situés sur le dernier anneau en haut du tripode. Cela devrait se faire rapidement une fois que la délibération aura été prise. En même temps, les guirlandes des illuminations seront enlevées. Pour faire l'économie d'un passage de nacelle, il avait été demandé d'attendre.*

**Monsieur le maire**

*Alors, il faut parler aussi d'économie, c'est 25 000 euros d'investissement. Par contre, le nombre de spots, je crois que c'est 11 ou 17, je ne me souviens plus. C'est 11.*

**Monsieur BONNEVAL**

*Oui, ça doit être ça.*

**Monsieur le maire**

*Actuellement, c'est 11 spots halogènes à 1500 watts chacun.*

**Monsieur BONNEVAL**

*Oui, c'est très énergivore.*

**Monsieur le maire**

*Donc là, on fait une bonne opération parce que, en fait, l'armoire électrique qui est située derrière la salle du cèdre bleu allume ce tripode et le reste est tout en LED. Ce qui est dommage, c'est qu'à cause de ce tripode, on a un abonnement qui nous coûte très cher. Donc, il y a un double intérêt, et cela a été expliqué par l'entreprise et le SIEL, c'est de baisser le tarif de l'abonnement de la puissance, et de baisser la consommation. Donc, on a un taux de retour sur cet investissement qui est assez important, qui est basé sur 7 ans. En 7 ans, on économise 25 000 euros. Vous vous rendez compte, c'est énorme.*

**Monsieur BONNEVAL**

*Sur le LED, on se souvient de l'économie de 63 000 euros qu'on avait réalisée quand on avait fait le relamping, le premier relamping qu'on avait fait sur les collines. C'est quand même assez intéressant pour l'adjoint aux Finances.*

**Monsieur le maire**

*Merci Marc. Pas d'autres remarques ? Oui, Pascal.*

**Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Conseiller municipal**

*C'est vrai qu'on fait une économie, mais si demain, sur le parking de la mairie, on envisage de faire des manifestations, par exemple comme le 8 décembre, si on baisse au niveau du tableau électrique les puissances, on n'aura pas de soucis après ?*

**Monsieur le maire :**

*Non, en fait dans cette armoire électrique, il y a deux branchements. Il y avait un branchement qui était dédié aux sapins, souvenez-vous. C'est-à-dire qu'il y a deux compteurs séparés. Il y en avait un qui était festif et l'autre qui était éclairage public. Donc, il y a deux disjoncteurs, deux choses séparées. Après, à nous de calibrer effectivement le bon abonnement. Mais je crois que la SERP et le SIEL ont déjà calculé ça et c'est intégré dans l'étude.*

**Monsieur BONNEVAL**

*Si, maintenant tout est LED, même les guirlandes. Ne t'inquiète pas Pascal.*

**Monsieur le maire**

*D'autres questions, d'autres remarques ? Non ? Eh bien, on passe au vote.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité (24 voix pour) :

☞ prend acte que le SIEL-TE dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de l'éclairage du tripode dans les conditions précitées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier est soumis à Monsieur le maire pour information avant exécution,

☞ prend acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole sont assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne peut débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole,

☞ approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours est calculé sur le montant réellement exécuté,

☞ prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,

☞ décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années,

☞ autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**16 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VU** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire,

Considérant que Monsieur le maire doit rendre compte à l'Assemblée les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation,

Il sera communiqué au Conseil municipal les décisions prises pour la période 05 février au 26 mars 2025.

**Décision 2025-03** : attribution du marché de travaux d'aménagement du Parc de la Platière - phase 2

Après analyse et classement des 14 candidatures reçues dans le délai imparti, le marché est attribué comme suit :

<b>Titre du lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Prix HT</b>
Lot 1 - Terrassement VRD	MONTAGNIER TP	64 607,00 €
Lot 2 - Espaces verts mobilier jeux avec PSE	GENEVRAY	447 655,19 € (+ PSE : 10 908,35 €)
Lot 3 - Pump-track	VOLCANO SEED	77 895,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>601 066,54 €</b>

**Décision 2025-04** : attribution du marché de travaux d'aménagement du Parc de la Platière - phase 2 (modification de la décision n° 3)

Concernant le lot 3 du marché, deux entreprises avaient déposé une offre.

L'entreprise retenue, VOLCANO SEED, n'a finalement pas été en mesure de fournir les attestations administratives requises.

L'offre de la deuxième entreprise n'avait pas été retenue car elle était très supérieure à l'estimation des travaux.

En conséquence, le lot n° 3 est déclaré infructueux et fait l'objet d'un marché de gré à gré, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

En matière d'urbanisme, dans le cadre de la réception des déclarations d'intention d'aliéner, la commune de La Grand'Croix n'a pas usé de son droit de préemption vis-à-vis des biens suivants :

- ✓ 239 rue du Canal (C 548)
- ✓ 56 bis rue Jean Jaurès (C 114)
- ✓ 9 rue des Anciens Combattants (E 415).

---

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.***

**Le maire**  
**Président de séance**  
**Luc FRANÇOIS**

**La secrétaire de séance**  
**Aurélié BERTHE**